



Compte-Rendu

Conseil communautaire

du mercredi 11 mars 2020

18h45

Intervention de **Dylan Barbé**, chargé de mission « Mobilités », recruté dans le cadre de l'appel à projets "France mobilités".

La Champagne Picarde lance une grande enquête permettant de sonder les habitants du territoire sur leurs habitudes en termes de déplacements. L'objectif est de recueillir 15% de réponse, soit environ 3000 questionnaires. Ces questionnaires sont diffusés via les réseaux sociaux. Les équipes se mobilisent également sur le terrain en se rendant dans les lieux fréquentés (cabinets médicaux, supermarché..) ainsi qu'aux abords des écoles.

Le questionnaire est accessible sur le site de la Champagne Picarde et une importante opération de tractage est en cours.

Les maires sont invités à distribuer les flyers dans chaque foyer.

Propos introductifs du Président

Le Président évoque avec émotion l'aventure humaine de ces 6 dernières années. Les temps successifs de la découverte, de la confiance puis de l'amitié. Il remercie les conseillers pour leur présence, leur efficacité, leur simplicité et leur rigueur. Le président indique que 17 maires quittent leurs fonctions. Il salue à nouveau cet engagement au service des citoyens. Parmi eux, deux vice-Présidents (Fabrice Bersano et Claude Sylvestre) cessent leurs fonctions.

Fabrice BERSANO, Vice-Président en charge des services à la population remercie le Président, ses collègues vice-présidents, l'ensemble des conseillers ainsi que les équipes de la Champagne Picarde pour leur professionnalisme. Il évoque avec émotion cette aventure humaine inoubliable.

Marie Klein, Maire de Missy-les-Pierrepont relate ses 25 années de mandat marquées par la création de la Communauté de Communes avec une pensée émue pour Jean Thouraud avec qui elle a travaillé en étroite collaboration. Elle transmet ses encouragements aux futurs conseillers communautaires et rappelle la nécessité de convaincre tous les élus de l'intérêt de la mutualisation, de la coopération, du fait intercommunal qui permettent de saisir des opportunités inédites pour le territoire.

Marie Klein insiste sur la force du collectif et remercie chaleureusement le Président pour le climat constructif. Elle rappelle qu'il faut être à l'écoute des jeunes ménages dont les envies et les attentes ont évolué.

Martine RAVAUX remercie l'ensemble des maires de l'accueil qu'ils ont réservé au chantier d'insertion.

1. Approbation des comptes administratifs 2019

Approbation du compte administratif 2019 – Budget général

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée INV 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INVEST	620 668,38	973 203,98	352 535,60	471 379,41		352 535,60	0,00	0,00	823 915,01
FONCT	7 528 072,05	8 115 427,42	587 355,37	2 816 661,94		587 355,37	0,00	0,00	3 404 017,31
TOTAL	8 148 740,43	9 088 631,40	939 890,97	3 288 041,35		939 890,97			4 227 932,32

Approbation du compte administratif 2019 – Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée INV 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INVEST	55 903,30	47 114,11	-8 789,19	-41 537,04		-8 789,19	0,00	0,00	-50 326,23
FONCT	57 564,74	74 714,04	17 149,30	47 114,11	47 114,11	17 149,30	0,00	0,00	17 149,30
TOTAL	113 468,04	121 828,15	8 360,11	5 577,07	47 114,11	8 360,11	0,00	0,00	-33 176,93

Approbation du compte administratif 2019 – Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

	Total Dépenses	Total Recettes	Résultat de clôture l'Exercice	Résultat de clôture exercice précédent	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	687,59	22 250,00	21 562,41	-10 003,32	11 559,09
TOTAL	687,59	22 250,00	21 562,41	-10 003,32	11 559,09

Approbation du compte administratif 2019 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE GUIGNICOURT

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée INV 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INVEST	26 756,43	----	-26 756,43	-57 699,81		-84 456,24	-1 207,25	-85 663,49	26 756,43
FONCT	36 750,31	84 089,48	47 339,17	-3 660,05		43 679,12		43 679,12	36 750,31
TOTAL	63 506,74	84 089,48	20 582,74	-61 359,86		-40 777,12	-1 207,25	-41 984,37	63 506,74

Approbation du compte administratif 2019 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SISSONNE

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée INV 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INVEST	4 108,41	----	-4 108,41	-49 412,00		-53 520,41	0,00	0,00	-53 520,41
FONCT	4 108,41	4 108,41	-----	-----			0,00	0,00	
TOTAL	8 216,82	4 108,41	-4 108,41	-49 412,00		-53 520,41	0,00	0,00	-53 520,41

Approbation du compte administratif 2019 – ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT ERME

	Total dépenses	Total recettes	Résultat de l'exercice	Résultats de clôture exercice précédent	Part affectée INV 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser dépenses	Restes à recouvrer	Situation finale
INVEST	1 120,32	----	-1 120,32	-22 296,00		-23 416,32	0,00	0,00	-23 416,32
FONCT	1 120,32	1 120,66	0,34			0,34	0,00	0,00	0,34
TOTAL	2 240,64	1 120,66	-1 119,98	-22 296,00		-23 415,98	0,00	0,00	-23 415,98

Monsieur RENARD souhaite connaître le montant des cotisations SDIS 2017 afin d'identifier l'augmentation.

Le montant 2017 qui a été répercuté sur les attributions de compensation communales (2018) était de 556 270 €. La cotisation 2019 est de 591 447 €. La différence est prise en charge par le budget de la Champagne picarde.

Le directeur précise que l'année est un peu exceptionnelle en termes de recettes notamment grâce au versement du soutien aux postes pour les animateurs numériques (aides qui seront dégressives pour les années suivantes) ; pour les prestations de la CAF et de la MSA en soutien aux services à la population qui comprennent des reports de l'année passée.

Monsieur ROBERT s'interroge sur les dépenses d'investissement au chapitre 27 pour 354 081 €, prévues et non réalisées. M CHARPENTIER précise qu'il s'agit du déficit provisionné (valeurs du stock de terrains des ZAE en attente de revente) des 3 budgets zones d'activités (sommes en recettes sur ces budgets).

Le Président se félicite du bon sens des conseillers qui ont fait le choix d'abandonner les contrôles périodiques, inutiles et coûteux. La Préfecture n'a pas donné suite à nos courriers sur ce point. Toutefois, le budget du SPANC ne peut plus prendre en charge les dépenses de personnel sous peine d'un déséquilibre annuel récurrent (redevances en baisse de 50 000€ par an suite à l'arrêt des contrôles périodiques). Le personnel reste donc une charge au budget principal.

A la demande de M ROBERT, le Président précise que les demandes de location de bâtiments économiques sont de plus en plus nombreuses. Il n'est pas rare de décliner des sollicitations. Des opportunités pour racheter des bâtiments, les ré-agencer et les proposer à la location se présentent (SONOCAS à Sissonne et l'entreprise Georges à Saint Erme). Elles seront étudiées lors de la prochaine mandature.

Le président ajoute que la commune de Sissonne a finalement réussi à proposer un bâtiment communal pour le projet de légumerie. Cette implantation correspond aux souhaits de la chambre d'agriculture, de la communauté de communes et à plus forte raison de la commune de Sissonne à l'origine de ce projet.

Le président se retire de la salle.

Les comptes administratifs sont tous approuvés à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2019

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget annexe du **Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**, du budget annexe « **Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale** », des budgets annexes des « **Zones d'Activités de Saint-Erme, Sissonne et Guignicourt** » et du **budget général** dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

3. Subventions aux associations (2020)

Pour certaines subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € ou dont l'attribution est assortie de conditions de versement, la signature d'une convention annuelle précisant les obligations respectives est requise.

Pour 2020, le conseil à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer les conventions suivantes :

- *Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)* pour un montant maximum de 35 669,40 €
- *Aisne Initiative* pour un montant de 5 365,00 €
- *Fête du livre* (convention avec la CC Picardie 3 Châteaux) : 3 000 €
- Adhésion « *Réseaux Villes et Villages Numériques* » (sites internet) pour un montant maximum de 9 500 €
- SOLIHA (Adalogis 02): 1 497 €

4. Signature des marchés : réhabilitation/extension de la piscine intercommunale

La Champagne Picarde a engagé début janvier 2020, une consultation des entreprises sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) afin de définir les entreprises chargées des travaux. 13 lots sont à attribuer.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 février pour examiner les candidatures et les offres des entreprises. Sur avis de la commission d'appel d'offres et conformément au règlement de la consultation, des négociations ont été engagées avec les entreprises sur certains lots.

La commission s'est à nouveau réunie le 11 mars pour attribuer les marchés.

Lot 01 DEMOLITIONS, CURAGE – GROS ŒUVRE

CRB/ Muller (Vervins - 02) :

1 230 000, 00 € HT

Lot 02 CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE

BAUDOUX- SMAC : (Saint-Erme - 02)

553 435,00 € HT

Lot 03 MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE

NORALU (Bruyères et Montbérault - 02) :

260 000 ,00 € HT

Lot 04 MENUISERIES INTERIEURES

LABART (Laon - 02) :

17 530,00 € HT

Lot 05 CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS

MEREAU JC (Mauregny en Haye - 02) :

111 320, 37 € HT

Lot 06 CARRELAGES -REVETEMENTS DE SOL

2AC (Paris - 75) :

358 455,65 € HT

Lot 07 PEINTURE

VADIER-DUROT (Beauvais - 60) :	26 737, 35 € HT
<u>Lot 08 EQUIPEMENTS</u> LABART (Laon - 02) :	112 000, 00 € HT
<u>Lot 09 ELECTRICITE et COURANTS FAIBLES</u> DUPONT (La Bouteille - 02) :	242 507, 50 € HT
<u>Lot 10 PLOMBERIE-SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION</u> EAU AIR SYSTEMES (Villeneuve d'Ascq -59) :	625 000,00 € HT
<u>Lot 11 TRAITEMENT D'EAU - SPLASH PAD</u> EAU AIR SYSTEMES (Villeneuve d'Ascq -59) :	295 000,00€ HT
<u>Lot 12 BIEN ETRE</u> MOUGEL (La Bresse - 88) :	35 000,00 € HT
<u>Lot 13 VRD- ESPACES VERTS</u> ATP (Coucy les Eppes - 02) :	106 524,00 € HT

Le Président précise que l'estimation initiale (2018) était trop faible et ne correspondait pas au présent projet validé avec les options qui ont été jugées indispensables au futur rayonnement de l'équipement. Le coût total des travaux est au final de 4 millions H.T après négociations avec les entreprises.

Les subventions s'élèvent à ce jour à 2 7000 000 € :

Conseil départemental : 800 000 € (plafond)

Conseil Régional : 1 000 0000 € (Plafond)

DETR : 900 000 € (la préfecture sera sollicitée pour une subvention complémentaire éventuelle).

Le Président met l'accent sur la nécessité d'avoir un projet complet. Le coût moyen des piscines est en général encore plus élevé. C'est un très beau projet, facteur d'attractivité pour tous les publics, indispensable pour l'apprentissage de la natation par les jeunes du territoire.

Monsieur RENARD souhaite connaître l'estimation de l'architecte.

Le chiffrage détaillé de l'architecte au stade PRO (projet final avant le lancement de l'appel d'offres) était de 4 150 000 € HT. Ce projet était supérieur à l'estimation initiale (3 600 000 € HT.)

Toutefois, ce projet intègre la salle de sport, le sauna, hammam jacuzzi, des travaux supplémentaires nécessaires au niveau environnemental ou technique, des coûts spécifiques inhérents à la réhabilitation et d'autres demandes de la champagne picarde pour un projet plus abouti. .

M CHARPENTIER souligne la compétence, le professionnalisme et l'écoute de l'équipe de maîtrise d'œuvre extrêmement expérimentée pour ces réhabilitations de « petites » piscines.

C'est un très beau projet avec un reste à charge pour la Champagne picarde de 1,7 millions.

Le président précise qu'il n'est pas envisagé d'emprunter pour ce projet mais de consommer une partie des excédents.

Monsieur ROBERT pense qu'il faut se poser la question du recours à l'emprunt vu les taux très faibles. Puiser dans les ressources peut altérer la capacité d'autofinancement et mettre la collectivité en difficulté pour d'autres projets.

Ce choix sera proposé aux nouveaux élus mais l'emprunt n'est en aucun cas une nécessité financière.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature des marchés avec les entreprises.

5. Création d'un emploi permanent à temps complet

M POTARD a été recruté en juin 2015 pour assurer dans le cadre d'un service commun, la mission d'instructeur droit des sols (recrutement sans concours en cadre C - agent administratif). Ce service est désormais assuré par Nathalie MAQUIN (1ETP) et par M POTARD (0.5 ETP).

M POTARD assure en outre, le suivi des travaux et des missions techniques lors des appels d'offres ainsi que le suivi et la maintenance des équipements et bâtiments intercommunaux. Il assure également la réalisation des plans et des cartographies.

Il est envisagé de nommer M POTARD dans des fonctions de responsable des services techniques tout en poursuivant ses fonctions d'instructeur droit des sols.

La création d'un emploi à temps complet de type contrat de projet (5 ans) est donc envisagée afin d'assurer la supervision des projets de construction des bâtiments publics de la Communauté de commune et la responsabilité de la gestion des équipements existants.

Le Président et plusieurs délégués soulignent la qualité du travail de M Potard sur l'instruction des permis de construire et aussi pour le suivi des travaux.

Le directeur précise qu'il s'agit d'un nouveau type de contrat instauré par la loi transformation de la fonction publique (contrat de projet).

Un agent technique sera détaché partiellement de l'équipe verte pour assurer les petits travaux technique sous la conduite de M POTARD.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création d'un contrat de projet pour une durée de 5 ans.

6. Demande de subvention OTEN

La Champagne Picarde a bénéficié en 2019 des aides OTEN pour des évènements, manifestations ou formations organisées sur le territoire dans le domaine économique (petits déjeuners d'entrepreneurs, afterwork...)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de cette demande de financement auprès du conseil régional pour l'année 2020.

7. Mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité (CPA) et détermination des plafonds de prise en charge du Compte Personnel de Formation (CPF)

Le compte personnel d'activité a pour objectifs de renforcer l'autonomie de son titulaire dans la mobilisation de son droit à la formation (CPF) et de faciliter son évolution professionnelle.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) mis en œuvre dans ce cadre se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise en place (obligatoire) du compte personnel de formation dans les conditions suivantes

- Prise en charge des frais pédagogiques avec plafond par action de formation : 2 250,00 euros (dans la limite de ces crédits avec limitation de 2 agents maximum sur l'année)
- Pas de Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations
- maintien du droit à chèque déjeuner conservé par l'agent

Alain WEHR demande si les actions de formation peuvent durer plusieurs années.

Mme RAVAUX explique que cela concerne uniquement des formations de réorientation et non pas les formations "classiques" dispensées par le CNFPT. Elles peuvent durer mais la collectivité peut aussi refuser 2 fois et l'acceptation se fait dans la limite des crédits définis.
Monsieur ROBERT de rappeler qu'il s'agit d'assurer l'employabilité.

8. Mise en place d'astreintes et de modalités d'indemnisation pour la filière technique

La mise en place d'astreintes pour le personnel technique devient nécessaire pour assurer la continuité du service public et la bonne gestion de nos équipements qui fonctionnent aussi le week-end piscine, camping-car. ..).

4 agents ont été sollicités pour créer un service d'astreintes notamment le weekend et pourvoir intervenir en cas de souci ou de nécessité.

Il est précisé à M ROBERT que les tarifs suivants sont réglementairement imposés.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la mise en place de ces astreintes et valide les conditions.

PERIODES D'ASTREINTE	ASTREINTE EXPLOITATION	ASTREINTE DE DECISION (personnel d'encadrement uniquement)
Semaine complète	159,20 €	121,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €	10,00 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €	10,00 €
Le samedi ou sur journée de récupération	37,40 €	25,00 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	34,85 €
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	76,00 €

Les interventions effectuées à l'occasion d'une période d'astreinte donneront lieu à une compensation en temps majorée ou à une rémunération

MONTANT BRUT DE L'INDEMNISATION D'INTERVENTION	
JOUR DE SEMAINE	Nuit, samedi, dimanche ou Jour Férié
16 € par heure	22 € par heure

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.